

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

ST 91-028  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance  
publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

9 JANVIER 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

9 JANVIER 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND,  
BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.

MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MME  
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME PELTIER, MM. QUENTIN,  
REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en  
exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. ALCHE par M. LE GUEUT  
M. BARON par M. BUJARD  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
MME PARROU par M. CHABANEAU

**ABSENTS** : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : "LA JABOTIERE"**

Avenant n° 1 Société PITEL  
Avenant n° 1 Société FRANCES  
Avenant n° 1 Société GADIOU-RABILLER  
Avenant n° 1 Société DEVIGNE SAVARIT  
Avenant n° 1 Société DELAGE  
Avenant n° 1 Société D.L.V. DECORS

**VOTE : UNANIMITE.**

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN a procédé à la rénovation du restaurant "LA JABOTIERE".

Lors de la réalisation du chantier, il s'est avéré indispensable de procéder à l'exécution de travaux supplémentaires définis par les projets d'avenants avec les entreprises suivantes :

**LOT N° 1 GROS-OEUVRE**

**MONTANT DE L'AVENANT**

- PITEL : 19.917,50 Frs HT, soit 23.622,16 Frs TTC

**LOT N° 2 CHARPENTE COUVERTURE**

- FRANCES : 14.283,66 Frs HT, soit 16.940,42 Frs TTC

**LOT N° 5 MENUISERIE INT. BOIS**

- GADIOU-RABILLER : 30.825,30 Frs HT, soit 36.558,81 Frs TTC

**LOT N° 6 ELECTRICITE**

- DEVIGNE SAVARIT : 12.846,00 Frs HT, soit 15.235,36 Frs TTC

**LOT N° 7 PLOMBERIE**

- DELAGE : 8.513,00 Frs HT, soit 10.096,42 Frs TTC

**LOT N° 8 CARRELAGE**

- D.L.V. DECORS : 2.720,20 Frs HT, soit 3.226,16 Frs TTC

Il est rappelé que le financement des travaux de "LA JABOTIERE" est assuré par la Ville et récupéré auprès du gérant par le loyer.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur

VU les marchés en date du 28 FEVRIER 1990 conclus entre la Ville de ROYAN et la Société PITEL, la Société FRANCES, la Société GADIOU-RABILLER, la Société DEVIGNE SAVARIT, la Société DELAGE, la Société D.L.V. DECORS

* Sté PITEL	293.307,90 Frs HT, soit 347.863,17 Frs TTC
* Sté FRANCES	166.621,58 Frs HT, soit 197.613,19 Frs TTC
* Sté GADIOU RABILLER	45.983,44 Frs HT, soit 54.536,36 Frs TTC
* Sté DEVIGNE SAVARIT	30.305,33 Frs HT, soit 35.942,12 Frs TTC
* Sté DELAGE	23.892,50 Frs HT, soit 28.336,50 Frs TTC
* Sté D.L.V. DECORS	89.465,95 Frs HT, soit 106.106,62 Frs TTC

VU le décompte établi par le Maître d'Oeuvre

VU les projets d'avenants établis par les Services Techniques de la Ville de ROYAN.

VU l'avis de la Commission des Travaux réunie le 11 JANVIER 1991

DECIDE :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE PITEL d'un montant de 23.622,16 Frs TTC, portant le montant du marché de 347.863,17 Frs TTC à 371.485,33 Frs TTC

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE FRANCES d'un montant de 16.940,42 Frs TTC, portant le montant du marché de 197.613,19 Frs TTC à 214.553,61 Frs TTC

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE GADIOU-RABILLER d'un montant de 36.558,81 Frs TTC, portant le montant du marché de 54.536,36 Frs TTC à 91.095,17 Frs TTC

.../...

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE DEVIGNE SAVARIT d'un montant de 15.235,36 Frs TTC, portant le montant du marché de 35.942,12 Frs TTC à 51.177,48 Frs TTC
  
- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE DELAGE d'un montant de 10.096,42 Frs TTC, portant le montant du marché de 28.336,50 Frs TTC à 38.432,92 Frs TTC
  
- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE D.L.V. DECORS d'un montant de 3.226,16 Frs TTC, portant le montant du marché de 106.106,62 Frs TTC à 109.332,78 Frs TTC
  
- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer lesdits avenants
  
- d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits inscrits au budget 1991 (Report de crédits 1990) Chapitre 909.9 Article 232.026.

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. Les Membres Présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 28 Janvier 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint